Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 07/07/2022
ID : 038-213801145-20220630-202229-DE

République française	Département de l'Isère
N° 2022 - 29	**EXTRAIT DES DELIBERATIONS Du Conseil municipal de Clonas sur Varèze**
30/06/2022	**Tarifs de location du matériel communal aux particuliers Clonarins à compter du 1er juillet 2022**

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 8
Votants : 8 + 4 pouvoirs

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin,
Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal – 9 Rue du 8 mai 1945, sous la présidence de M. Régis VIALLATTE, Maire.
Date de la convocation : 23/06/2022.
Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 23/06/2022 par messagerie.

Présents : AIME Jean-Claude. CONTRERAS Joseph. DULONG Aurélie (pouvoir de Sylvie Lemaître). DUMAS Christophe (pouvoir de Caroline Deyrieux). HAYART Dominique (pouvoir de Bruno Cruypenninck). ROZELIER Arlette (pouvoir de Muriel Colangeli). VIALLATTE Régis. DUGUA Véronique (arrivée à 20h48).

Excusés : BARREL Natacha. COLANGELI Muriel (pouvoir à Arlette Rozelier). CRUYPENNINCK Bruno (pouvoir à Dominique Hayart). DEYRIEUX Caroline (pouvoir à Christophe Dumas). LEMAITRE Sylvie (pouvoir à Aurélie Dulong). MERNISSI Chakib. CHORON Vincent (arrivera à 21h04).

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Arlette Rozelier, secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° 2022-03 en date du 20 janvier 2022 relative au barème pour la location du mobilier communal aux Clonarins à compter du 1er février 2022 ; le règlement de location du mobilier communal ainsi que le contrat de location du matériel communal de Clonas sur Varèze qui s'y rattachent.

Il lui précise que la commune a acquis récemment des lests, pour les barnums qui sont à la location, et qu'il est donc nécessaire de revoir leur tarif de location et lui propose de modifier uniquement les tarifs des barnums en précisant que les lests seront obligatoirement loués avec ces derniers.

Entendu l'exposé de M. le Maire,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Emet un avis favorable à cette proposition,

Fixe les tarifs de location des matériels communaux aux particuliers clonarins, pour l'organisation de manifestations à caractère privé, comme ci-dessous :

Type de matériel	Tarifs au 01/07/2022
Table	**1.00 €**
Banc	**0.50 €**
Chaise	**0.20 €**
Barnum avec lests et sans murs	**21.00 €**
Barnum avec lests et avec murs	**25.00 €**

Rappelle qu'un chèque de caution sera demandé, comme suit :

- De 250 € *(deux cent cinquante euros)* pour la location de tables, bancs ou chaises
- De 1 000 € *(mille euros)* pour la location d'un barnum

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 07/07/2022
ID : 038-213801145-20220630-202229-DE

- Libellé à l'ordre du Trésor public avant tout retrait de matérie
- Et sera restitué dans le mois suivant la date de location de matériel si aucun préjudice n'a été constaté

Souligne que pour toute détérioration, le coût du remplacement ou de réparation sera facturé au particulier,

Prévoit les modifications nécessaires dans le règlement de location du matériel communal et dans le contrat de location du matériel communal, pour rajout des barnums,

Dit que ces documents ainsi modifiés resteront annexés à la présente,

Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme, le 4 juillet 2022,

M. le Maire,
Régis VIALLATTE

MAIRIE CLONAS SUR VAREZE 38550

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 07/07/2022
ID : 038-213801145-20220630-202229-DE

Clonas-sur-Varèze

Annexe
à la délibération n° 2022-29 du 30/06/2022

CONTRAT DE LOCATION DU MATERIEL COMMUNAL

RESERVATION :

NOM Prénom du locataire : .....
Adresse : .....
.....

Téléphone : .....

Type de matériel souhaité :

nombre de tables (220 x 70) : .....
nombre de bancs (220 x 25) : .....
nombre de chaises : .....
nombre de barnums avec lests : sans murs ..... avec murs .....

Date(s) de location souhaitée(s) : .....

Date et heure prévues pour la prise en charge du matériel : .....

Date : Le représentant de la commune, Le locataire,

LOCATION :

.....	tables	x	1,00 €	=	..... €
.....	bancs	x	0,50 €	=	..... €
.....	chaises	x	0,20 €	=	..... €
.....	barnums sans murs	x	21,00 €	=	..... €
.....	barnums avec murs	x	25,00 €	=	..... €

Montant total de la location versée par le locataire = ... €

Montant de la caution versée par le locataire = ... €

Fiche état **départ matériel** (au verso), lue et signée par le locataire : OUI NON
Règlement lu et signé par le locataire : OUI NON
Attestation d'assurance fournie par le locataire : OUI NON

Date et heure prévues pour la restitution du matériel : .....

Date : Le représentant de la commune, Le locataire,

RESTITUTION :

Fiche état **retour matériel** (au verso), lue et signée par le locataire : OUI NON

Montant de la caution rendue au locataire (M+1) : .....€
Observations éventuelles : .....
.....

Date : Le représentant de la commune, Le locataire,

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 07/07/2022
ID : 038-213801145-20220630-202229-DE

FICHE ETAT DEPART MATERIEL

TABLES :

Nombre : .....
Numéro(s) : .....
.....
Etat : .....

BANCS :

Nombre : .....
Numéro(s) : .....
.....
Etat : .....

CHAISES :

Nombre : .....
Numéro(s) : .....
.....
Etat : .....

BARNUMS AVEC LESTS :

Nombre : ..... Nombre de murs : ..... Nombre de Lests : .....
Numéro(s) : .....
.....
Etat : .....

Date : Le représentant de la commune, Le locataire,

FICHE ETAT RETOUR MATERIEL

TABLES :

Nombre : .....
Numéro(s) : .....
.....
Etat : .....

BANCS :

Nombre : .....
Numéro(s) : .....
.....
Etat : .....

CHAISES :

Nombre : .....
Numéro(s) : .....
.....
Etat : .....

BARNUMS AVEC LESTS :

Nombre : ..... Nombre de murs : ..... Nombre de Lests : .....
Numéro(s) : .....
.....
Etat : .....

Date : Le représentant de la commune, Le locataire,

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 07/07/2022
ID : 038-213801145-20220630-202229-DE

Clonas -sur- Varèze
☏ 04 74 84 91 44
commune@clonas.fr

REGLEMENT DE LOCATION
DU MATERIEL COMMUNAL

(Délibération n° 2022-29 en date du 30/06/2022)

***Article 1** – Objet du règlement*

La commune est sollicitée pour la location de mobilier lui appartenant, elle peut honorer ces demandes, lorsqu'elle ou une association communale n'utilise pas ce mobilier.
Le présent règlement fixe les obligations des bénéficiaires, et précise les modalités et conditions de location, afin de maintenir le mobilier en bon état.

***Article 2** – Liste du mobilier susceptible d'être loué*

S'il est disponible aux dates d'utilisation souhaitée, le mobilier listé sur les fiches de réservation peut être mis à disposition.

***Article 3** – Bénéficiaires des locations*

Le mobilier peut être loué exclusivement **aux particuliers de Clonas sur Varèze.**
Il ne devra pas quitter le territoire communal.
Les mandats et les prête-noms sont interdits.

***Article 4** – Conditions particulières de réservation*

Le mobilier doit être réservé au secrétariat de mairie en heures ouvrables, **au plus tard deux semaines avant la date du retrait**.
Sous réserve de disponibilité effective de ce mobilier, une fiche de demande individuelle de réservation sera remplie par le demandeur. Un double, valant acceptation de la commune, sera remis au bénéficiaire.
La signature de la fiche de demande individuelle de réservation, par le bénéficiaire, vaut acceptation du présent règlement et de toutes ses dispositions.
En cas d'annulations répétées et non justifiées de la réservation du mobilier, le bénéficiaire peut se voir refuser un autre prêt éventuel.

***Article 5** – Prise en charge et restitution du matériel*

Le mobilier est à retirer, à l'aide de véhicules adaptés ; **le vendredi après-midi en dehors des horaires scolaires** après être passé au secrétariat de la mairie.
Un nombre de personnes suffisant pour effectuer la manutention devra être présent.
Le mobilier ne sera livré et enlevé sur site **qu'en présence du bénéficiaire** et d'un représentant de la commune.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 07/07/2022
ID : 038-213801145-20220630-202229-DE

Le mobilier est à restituer, à laide de véhicules adaptés, **le lundi matin en dehors des horaires scolaires.**
Le bénéficiaire devra s'acquitter des montants de la location et de la caution lors de l'enlèvement du mobilier.
Les montants de la location et de la caution sont fixés par délibération du Conseil municipal. La caution ne sera restituée que dans un délai maximum d'un mois si aucun préjudice n'a été constaté.
Le bénéficiaire assume l'entière responsabilité du mobilier loué et de son usage dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution, sans pouvoir exercer contre la commune aucun recours du fait de l'état du mobilier ou de son utilisation.
Le mobilier est restitué, nettoyé, au même lieu et dans les mêmes conditions que la prise en charge, par les soins du bénéficiaire. L'état du mobilier sera contrôlé par un représentant de la commune.
En cas de dégradation ou de non restitution du mobilier, la caution pourra être conservée en toute ou partie par la commune.
Pour des raisons évidentes d'organisation, il est demandé au bénéficiaire de respecter rigoureusement les horaires de prise en charge et de restitution du mobilier définis avec le secrétariat de mairie.

Article 6 – Assurances

Le bénéficiaire de la location du mobilier de la commune est tenu de souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir : sa responsabilité civile, le vol, les dégradations ou la destruction.
Il doit fournir une attestation d'assurance à jour.

Article 7 – Infractions au règlement

Les personnes ne respectant pas le présent règlement pourront se voir définitivement refuser la possibilité d'obtenir une nouvelle location du mobilier.

Article 8 – Exécution du règlement

Toute inobservation du présent règlement entraînera une suppression de mise à disposition.

Pris en compte par ..... le .....à .....h.....

Fait à Clonas sur Varèze, le .....

Nom et Prénom .....

Signature du locataire,